



## MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

Le vingt-deux juin deux mille quinze à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE CHATTON Sylvain.

**Etaient présents** : Sylvain LE CHATTON, Stephen HOPKINS, Franck LIGER, Angélique HRYNIUKA, Janine COURTOIS, Fabienne MAHE, Laurent DEREGNAUCOURT, Raphaël DECIUS, Laurent LAROCHE, Jérôme LEROY

**Pouvoirs** : Sarah ENTZMANN a donné pouvoir à Franck LIGER, Chloé LE FEUR a donné pouvoir à Fabienne MAHE, Alexandre CHAPELON a donné pouvoir à Laurent DEREGNAUCOURT, Jérôme CORNU a donné pouvoir à Jérôme LEROY, Benjamin VELLUET a donné pouvoir à Angélique HRYNIUKA

**Etaient absents** : Sarah ENTZMANN, Chloé LE FEUR, Alexandre CHAPELON, Jérôme CORNU, Benjamin VELLUET

Franck LIGER a été nommé secrétaire

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR (session ordinaire)**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mai 2015.
- Demande de subventions : CVTA et CLUB DE PLONGEE – (délibération)
- Convention Instruction des Autorisations du Droit des Sols – (délibération)
- Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) – (délibération)
- Convention de mise à disposition pour une mission d'assistance à l'archivage – (délibération)
- Travaux SDF – (délibération)
- Travaux Aire de jeux, aménagement – (délibération)

#### **Informations diverses** :

1. Club sportif Chaumontois et Secours Catholique : remerciements
2. INSEE : recensement de la population 2016

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05/05/2015**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 05 mai 2015 est approuvé par l'ensemble des membres présents

➤ **Demande de subventions : CVTA et CLUB DE PLONGEE – (délibération)**

Après étude des demandes de subvention concernant les Associations ci-dessus, le nombre d'adhérent n'ayant été communiqué, le Conseil Municipal décide de ne pas verser une subvention. Une relance auprès des Associations ci-dessus sera faite pour pouvoir délibéré au prochain Conseil Municipal.

Laurent DEREGNAUCOURT demande si la subvention pour le Baliste Club à été versé. Une vérification sera effectuée et éventuellement mise à l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal.

➤ **Convention Instruction des Autorisations du Droit des Sols – (délibération)**

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en date du 23 avril 2015 proposant aux communes membres de ratifier une convention avec la CCVT, pour celles qui le souhaitent, afin de régir les règles de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Il est proposé aux communes que la CCVT instruisse les dossiers d'urbanisme, à titre gratuit.

Par ailleurs, afin de faciliter cette instruction, il est proposé **3 choix de délégation de signatures** :

- **Choix n°1** : consulter les divers services intéressés par le projet, demander les pièces complémentaires et notifier les majorations ou prolongations de délais d'instruction au pétitionnaire.
- **Choix n°2** : consulter les divers services intéressés par le projet.
- **Choix n°3** : ne pas déléguer de signature au service IADS de la CCVT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix n°2

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et retient le choix n°2

➤ **Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) – (délibération)**

Sylvain LE CHATTON explique aux membres du Conseil le but du SRCE à savoir l'identification de certaines zones protégées comme réservoirs de biodiversité avec des corridors (qui relient ces réservoirs). Ces zones se situent en milieu urbain et sur certaines zones agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rend un avis défavorable au SRCE par 13 voix contre et 2 abstentions

➤ **Convention de mise à disposition pour une mission d'assistance à l'archivage – (délibération)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L 212-6 du Code du Patrimoine : « *Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur* ».

Les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale sont donc responsables de la conservation de l'ensemble de leurs archives. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

C'est dans le but de simplifier les démarches des collectivités que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise met à leur disposition un archiviste itinérant qualifié avec pour mission le classement des archives papiers de la collectivité.

Ces prestations seront réalisées dans les limites juridiques prévues par les articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 et suivants du code général des collectivités territoriales, et sous le contrôle scientifique et technique de la Direction des Archives Départementales.

L'intervention du Centre de Gestion de l'Oise portera, sur les missions suivantes :

- Classement en série réglementaire (pour les archives antérieures à 1983), en série continue (pour les archives postérieures à 1983) et conditionnement,
- Tri et préparation aux éliminations réglementaires, sous contrôle du Maire/Président et du Directeur des Archives Départementales,
- Elimination matérielle des archives éliminables dont la durée d'utilité administrative est arrivée à terme,
- Inventaire et indexation : saisie sur Word/Excel d'un fichier-matière permettant, à l'aide de mots-clefs, de trouver rapidement les informations au sein des archives classées,
- Sensibilisation des personnels aux méthodes et techniques de gestion des archives avec possibilité de former un référent qui serait garant de la bonne tenue de celles-ci après le départ de l'archiviste itinérant,
- Tutorat : formation d'un agent à l'archivistique sur une période de 10 jours pour lui permettre d'effectuer lui-même l'archivage de la collectivité (définition des archives, les droits et les devoirs des agents, des élus et des usagers, les outils de collecte, classement, éliminations, communication et recherches, ateliers pratiques),
- exploitation culturelle du fonds d'archives : organisation d'expositions, ateliers scolaires, accueil de chercheurs,
- suivi et maintenance du classement des archives.

Les missions définies ci-dessus sont tarifées de la façon suivante :

- rapport d'audit initial : **140,00 €**,
- heure de travail d'un agent du CDG, pour les collectivités affiliées : **31,00 €**,
- heure de travail d'un agent du CDG, pour les collectivités non affiliées : **40,00 €**,
- heure de travail lorsque le CDG fait intervenir, avec l'accord de la collectivité, un expert extérieur : **70,00 €**.

Selon l'audit du 29 mai 2013, ci-dessous 3 propositions dont les montants sont toujours d'actualité. Cependant une réévaluation sera faite lors de la maintenance pour tenir compte des archives produites depuis mai 2013 :

Proposition n°1 (accompagnement et formation d'un référent) : 2 170 €

Proposition n°2 (traitement du fonds) : entre 9 982 € et 10 633 €

Proposition n°3 (prise en charge complète) : entre 10 416 € et 11 067 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et Vu les dispositions du code du patrimoine, **DECIDE** :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant qualifié proposée par le CDG 60,
- Les crédits correspondants sont déjà prévus au budget 2015.
  
- La proposition n°3

**ADOpte à 13 voix pour et 2 abstentions**

➤ **Travaux SDF – (délibération)**

Concernant la rénovation peinture de la SDF, Le Conseil a consulté 4 devis dont 2 entreprises.

- Société GAUTHIEZ-HERSE : 1 734,00 €
- Société GAUTHIEZ-HERSE : 2 704,80 €
- Société GAUTHIEZ-HERSE : 6 068,40 €
- Société ARDECO : 6 529,20 €
- Société ARDECO : 6 235,20 €
- Société ARDECO : 5 851,80 €
- Société HENDRYCKS : 3 463,80 €
- Société HENDRYCKS : 9 486,00 €
- Société HENDRYCKS : 2 504,40 €

Le détail de chacune des prestations proposées est détaillé en conseil.

Le Conseil décide d'étudier les devis plus attentivement en commission d'appel d'offre le 20 juillet à 20 h 00.

**Travaux Aire de jeux:**

Franck LIGER explique aux membres du Conseil le projet d'achat d'un train en bois pour l'aire de jeux à destination les enfants à partir de 2 ans. Les devis sont étudiés et le choix retenu est une locomotive, un wagon banquette, un wagon voyageur, un wagon toboggan et un wagon passerelle souple pour un montant de 5148.50 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer le devis.

➤ **Informations diverses** :

🚩 Club sportif Chaumontois, Secours Catholique et le Sporting club de Chaumont en Vexin section judo: remerciements

Sylvain LE CHATTON fait lecture des lettres à son Conseil.

🚩 INSEE : recensement de la population 2016

Une campagne de recensement de la population est organisée du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

La municipalité doit désigner un coordonnateur communal qui préparera la collecte, et un agent recenseur.

Le coordonnateur communal bénéficiera d'une formation spécifique d'une journée prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015.

L'agent recenseur devra être totalement disponible pendant cette période de recensement. Il sera rémunéré, sur la base de 8 jours maximum, fonction des feuillets remplis.

Le Conseil Municipal nomme Fabienne MAHE en tant que coordonnateur.  
L'Agent recenseur sera désigné ultérieurement sur appel à candidature.

Franck LIGER explique que le devis du feu d'artifice a été signé, et que l'inauguration du boulodrome se fera le samedi 27 juin à 10 h 00, qu'une commande de banc sera faite.

Sylvain LE CHATTON explique la problématique du fret sur la ligne Serqueux / Gisors, la pose éventuelle d'une ligne jaune, dans la Grand Rue, devant M. Hervy pour mieux circuler.

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 00 h 25*

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Franck LIGER</p>
---	---